



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Personnel : Haute-Garonne

Question écrite n° 7064

### Texte de la question

Mme Helene Mignon attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le conflit qui oppose le personnel du centre radio maritime de Saint-Lys a la direction des telecommunications des reseaux exterieurs. Les salaries s'inquietent de la situation des effectifs dans l'entreprise et de la reduction de leur champ de communications. Ils demandent la reevaluation de la prime dite « radio-cotiere », fixee a 200 francs en 1976 et restee depuis en l'etat. Elle insiste sur les qualites humaines et professionnelles du personnel qui contribue aussi au rayonnement de notre pays et elle demande au ministre de bien vouloir l'informer sur les reponses qu'il compte donner a ces revendications.

### Texte de la réponse

Reponse. - La prime speciale de rendement des personnels exploitant certaines liaisons radio-electriques dites « radiocotieres » a ete instituee par le decret no 71-443 du 11 juin 1971. Elle a ete revalorisee au 1er janvier 1977. Depuis lors, elle a fait l'objet chaque annee d'un reexamen dans le cadre de la procedure d'elaboration du budget au niveau de la direction generale des telecommunications. Toute revalorisation a malheureusement jusqu'ici ete ecartee. Une nouvelle proposition sera neanmoins presentee au budget de 1990.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Mignon Helene](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7064

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3732